



11 Décembre 2019

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse 500 boulevard René-Lévesque Ouest, 9e étage, case postale 38 Montréal (Québec) H2Z 1W7

## L'adaptation culturelle : une réponse communautaire à un problème de protection de la jeunesse

Au cours des 10 dernières années, le Réseau de développement et de prévention afro-canadien (RDPAC) a beaucoup travaillé avec les familles affectées par la Loi sur la Protection de la jeunesse. L'un des mandats du RDPAC est de promouvoir l'adaptation culturelle afin de faciliter l'accès et l'efficacité des services aux familles et aux enfants de la communauté noire anglophone.

Il y a une incompréhension fondamentale du traumatisme subi par les familles noires qui sont visées par une intervention des services de protection de la jeunesse. Les enfants noirs sont surreprésentés dans le système de protection de l'enfance de près de 400 % à Montréal. Au Québec, les enfants noirs sont 2,0 fois plus susceptibles de faire l'objet d'une enquête, 1,8 fois plus susceptibles de faire l'objet d'une enquête fondée et 1,4 fois plus susceptibles d'être retirés de leur famille.\*

Le RDPAC a identifié plusieurs problèmes systémiques qui doivent être résolus. Il s'agit notamment de préjugés culturels implicites et inconscients ; de l'incapacité d'établir des relations avec les familles noires et de faire preuve d'empathie à leur égard ; et, de la conviction qu'en raison du statut socioéconomique des familles à risque, les enfants pourraient être mieux encadrés dans le système de placement familial. La Loi sur la Protection de la jeunesse est un mécanisme qui devrait être une mesure de dernier recours. La protection des enfants doit être un effort collectif qui implique les services sociaux préventifs de première ligne, mais également la communauté comme source de réconfort et de soutien, en collaboration avec la Loi sur la Protection de la jeunesse.

En tant que membres de la communauté noire anglophone, le personnel du RDPAC est en mesure d'établir rapidement des liens avec les familles en raison de leurs expériences de vie communes. Nous sommes en mesure de comprendre les défis uniques auxquels elles font face et d'offrir le confort culturel nécessaire pour bâtir la confiance. Le système public doit tenir compte de la compétence culturelle. La sensibilisation et la sensibilité sont une exigence lorsqu'il s'agit de servir des populations diversifiées, afin de maximiser l'impact et d'améliorer les résultats pour les familles.

Nous avons travaillé avec les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw pour développer une approche novatrice en matière d'intervention. Le projet pilote de l'Alliance pour l'adaptation communautaire (AAC) nous permet d'intervenir conjointement auprès d'enfants noirs anglophones qui seraient mieux servis par une intervention communautaire.





## L'adaptation culturelle : une réponse communautaire à un problème de protection de la jeunesse

Ce modèle d'intervention conjointe culturellement adapté augmente la probabilité que les familles acceptent le soutien proposé, améliore le suivi et la continuité des soins, en plus de raccourcir la durée d'intervention des services publics, réduisant ainsi le fardeau du système. Les recherches actuelles confirment la nécessité de ce type d'approche.\*\*

Les deux principales recommandations du Réseau de développement et de prévention afro-canadien sont fondées sur la preuve que la Loi sur la Protection de la jeunesse doit identifier plus clairement la compétence culturelle comme une expertise précieuse qui fait partie intégrante d'une réponse efficace du système.

- 1. L'adaptation culturelle des services par l'établissement officiel de partenariats communautaires institutionnels doit être obligatoire. La LPJ doit s'aligner sur la Loi sur la santé et les services sociaux du Québec et la Stratégie d'action pour les jeunes en difficulté qui stipule que « les jeunes des communautés autochtones vivant hors réserve ainsi que ceux des *communautés ethnoculturelles* ont droit à des services sociaux adaptés à leur réalité ». \*\*\*
- 2. Le gouvernement doit soutenir et investir dans les organismes qui sont en mesure d'offrir les services de compétence culturelle et les relations communautaires nécessaires pour adapter les services publics. Pour corriger le déséquilibre de pouvoir entre les parties, les organismes communautaires doivent être soutenus financièrement.

Nous demandons la possibilité d'être entendus par la Commission de la Loi sur la Protection de la jeunesse afin d'étayer nos suggestions et faire avancer la discussion.

Recevez l'expression de mes sentiments respectueux.

Tania Callender

Directrice exécutive

Réseau de développement et de prévention afro-canadien

6585 Côte-des-Neiges, Montreal Qc H3S 2A5

O: (514) 737-3213 ext.300 E: tcallender@acdpn.org

## Remarques:

\*Données statistiques citées dans la thèse « Surreprésentation et disparité des enfants noirs signalés dans le cadre du système de protection de l'enfance ; Nécessité d'une collaboration efficace entre les systèmes ».

\*\*Lien vers la thèse: https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/21784

\*\*\*Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience Programmes services-jeunes en difficulté, Offre de service 2007-2012 MSSS, 2007 Pg.85